



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 24/01/2022
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 27/01/2022

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le - 2 FEV 2022
ID : 033-213301435-20220127-2022_015-DE

Délibération n° 2022 – 015
Jeudi 27 janvier 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Isabelle BERNADET - Hélène BURESI - Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET – Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Vincent TRISTRAM
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) : Elvira MOMMERT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mathieu OLIVEIRA

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
POUR LES ETUDES D'AVANT PROJET DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU
CHATEAU DES 4 FILS AYMON**

Vu l'arrêté n°A2021-52 portant péril imminent sur la Tour Ouest du château des Quatre Fils Aymon,
Vu le rapport de l'expert en date du 30 juin 2021 constatant l'existence d'une dangerosité des ruines du Château des Quatre Fils Aymon,
Vu le compte rendu de l'Ingénieur à la conservation du Patrimoine des Monuments Historiques permettant le démarrage immédiat des travaux de 1^{ère} urgence pour sécuriser le bâtiment,
Vu le diagnostic complémentaire réalisé par Monsieur BOULLANGER,
Vu le courrier de la DRAC en date du 17 janvier 2022,
Vu la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation du Château des 4 fils Aymon,
Vu le devis de prestation,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Depuis le début de l'année 2021, la Tour Ouest du Château des Quatre Fils Aymon est fortement dégradée. Après des premiers travaux de solidification de l'édifice, la menace d'effondrement était encore présente. Il ressort du rapport de l'expert une urgence à ce que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique, laquelle étant gravement menacée par l'état de la construction en raison de :

- La porte de la Tour Ouest qui menaçait de s'effondrer sur la route,
- Certaines pierres devant être purgées ou consolidées,

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le - 2 FEV 2022

ID : 033-213301435-20220127-2022_015-DE

Le compte rendu de l'Ingénieur à la Conservation du Patrimoine des Monuments historiques admettant la possibilité de démarrer immédiatement les travaux de 1^{ère} urgence pour sécuriser le bâtiment.

Considérant qu'à ce jour les travaux d'urgence pour la mise en sécurité ont été effectués.

Qu'au regard du courrier de la DRAC en date du 17 janvier dernier, il convient à ce jour de déposer une demande de subvention pour la phase d'étude d'avant projet sur l'année 2022 afin de prévoir un démarrage des travaux à compter de l'année 2023. En effet, les travaux fondamentaux ne peuvent aujourd'hui être repoussés. Les interventions de sécurisation ponctuelle n'étant pas nécessaires.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
20 033,29€	DRAC Nouvelle-Aquitaine	25,00%	5 008,32€
Etude d'avant-projet sur les travaux relatif au château des 4 fils Aymon	Autofinancement Communal	75,00%	15 024,97 €
	Total	100,00%	20 033,29€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de la subvention demandée, pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** le lancement de la phase d'étude d'avant-projet pour la réalisation des travaux fondamentaux du château des 4 fils Aymon,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la DRAC, une aide pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour un montant subventionnable de 25,00%,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE